



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

130
ans d'action
en faveur des
parlementaires



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action

Séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme organisé par l'Union interparlementaire en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**24 – 26 juin 2019, Genève
Palais des Nations, Salle XXIII**

CONTEXTE

Depuis l'adoption, il y a soixante-dix ans, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté internationale a avancé à grands pas dans l'élaboration de nouvelles normes internationales relatives aux droits de l'homme et le perfectionnement des normes existantes. Il reste cependant à traduire ces progrès dans les faits, de sorte que le comblement de ce « déficit de mise en œuvre » est aujourd'hui une priorité.

Les parlements, en particulier leurs commissions des droits de l'homme, ont un rôle décisif à jouer dans la protection et la promotion des droits de l'homme en contribuant à donner une suite concrète aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme au niveau national. Les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, en particulier le Conseil des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ont pris acte du potentiel des parlements pour assurer une meilleure mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme et commencé ainsi à tenir compte du travail parlementaire de manière plus systématique dans leurs propres délibérations. Pour leur part, les parlements - en particulier les commissions des droits de l'homme - redoublent d'efforts pour mieux comprendre le fonctionnement des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et contribuer directement à leurs travaux.

Le séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme vise à faire le point sur les avancées accomplies jusque-là et à identifier les meilleures pratiques et de nouveaux moyens d'action. Plus concrètement, cet événement sera l'occasion de présenter des exemples intéressants de contributions de parlements dans le domaine des droits de l'homme et de participation des parlements aux activités des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU. Il s'agira aussi de recenser d'autres moyens de renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme et d'améliorer les synergies entre les parlements et les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU. La réunion examinera également des exemples mobilisateurs de coopération entre les parlements, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile, ainsi que les activités que les parlements peuvent entreprendre pour créer un environnement dans lequel les parties prenantes nationales en matière de droits de l'homme peuvent travailler librement et efficacement. Le séminaire abordera également les mesures que les parlements peuvent prendre pour mettre en œuvre un ensemble de mesures reposant à la fois sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les obligations relatives aux droits de l'homme. La réunion sera aussi l'occasion d'explorer le contenu d'un possible ensemble de principes internationaux d'appui aux activités des commissions parlementaires des droits de l'homme et d'examiner les éléments constitutifs d'un outil d'auto-évaluation au regard des droits de l'homme pour les parlements.

L'atelier est ouvert aux membres des commissions parlementaires chargées spécifiquement des droits de l'homme. Compteront parmi les orateurs, des parlementaires, des représentants de l'UIP et de l'ONU ainsi que des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile. Le séminaire aura lieu au Palais des Nations pendant une session du Conseil des droits de l'homme pour que les participants puissent participer brièvement aux délibérations du Conseil.

Le séminaire s'inspirera, entre autres, du guide UIP/HCDH sur les droits de l'homme à l'intention des parlementaires, du rapport du HCDH (A/HRC/38/25) de mai 2018 intitulé « Contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel », du rapport de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur le thème « Le rôle des parlements dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit », des recommandations et conclusions des précédents séminaires de renforcement des capacités parlementaires UIP/HCDH, du guide de l'UIP sur la liberté d'expression (2018) et des travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.



PROGRAMME PROVISOIRE

Lundi 24 juin 2019

9 h 30

Inscription

10 h

Cérémonie d'ouverture

- M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
- Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (message vidéo)
- Ambassadeur Coly Seck (Sénégal), Président du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

10 h 30

Séance I : Comment les parlements trouvent-ils leur place dans les travaux du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels de l'ONU et quelle contribution peuvent-ils apporter ?

Sans l'action parlementaire - qu'il s'agisse de l'adoption de lois ou du contrôle de l'action gouvernementale – très peu de recommandations de l'ONU en matière de droits humains seraient réellement mises en œuvre. Les parlements peuvent discuter des projets de rapports nationaux au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) et des rapports aux organes conventionnels des Nations Unies, participer à la présentation officielle des rapports à ces mécanismes de l'ONU et contribuer à assurer la mise en œuvre de leurs recommandations.

Cette séance visera à examiner comment les parlements peuvent s'impliquer dans les différentes étapes des procédures de présentation de rapports au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux organes conventionnels de l'ONU. Il sera également question des efforts importants déployés ces dernières années par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) pour intégrer plus systématiquement les travaux parlementaires dans leurs propres délibérations. Pendant la séance, les participants s'emploieront également à tirer quelques leçons de ces efforts et à examiner d'autres moyens par lesquels les mécanismes des Nations Unies susmentionnés pourraient s'impliquer directement dans les travaux des parlements.

- Son Excellence Mr. Emilio Rafael Izquierdo Miño, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
- Mme Nicole Ameline, Vice-Présidente de la CEDEF, Présidente du groupe de travail CEDEF-UIP, ancienne députée à l'Assemblée nationale, France

Discussion

12 h 30

Déjeuner

14 h

Séance II : Études de cas nationaux de participation de parlements à l'Examen périodique universel et aux travaux des organes conventionnels de l'ONU

C'est l'exécutif – souvent en collaboration avec les institutions nationales des droits de l'homme – qui est aux commandes de la préparation et de la présentation des rapports nationaux aux mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et de la mise en œuvre de leurs recommandations. Souvent, les parlements méconnaissent largement ce processus, mais les choses commencent à changer lentement.

Trois études de cas nationaux de participation de parlements aux procédures de présentation de rapports à l'EPU et/ou aux organes conventionnels de l'ONU seront examinées, en particulier sous l'angle de l'interaction entre le parlement et les autres acteurs nationaux des droits de l'homme, notamment le pouvoir exécutif, l'institution nationale des droits de l'homme et la société civile. Seront également examinées les questions du travail des mécanismes nationaux de présentation de rapport et de suivi, qui sont de plus en plus nombreux au plan mondial, et de leur relation optimale avec les parlements. La séance devrait aussi aider à identifier et à traiter les défis à relever pour renforcer la participation parlementaire. À la fin de la séance, chaque participant sera invité à recenser, par écrit, trois occasions auxquelles il a

été impliqué ou entend s'impliquer dans le travail des mécanismes de l'ONU concernant l'établissement de rapports sur les droits de l'homme.

- Mme Kim Pate, sénatrice, membre de la Commission permanente des droits de l'homme du Sénat, Canada
- Mme NAM In-Soon, membre de la Commission de la santé et de l'action sociale, Assemblée nationale, République de Corée
- M. Jurmi Wangchuk, Président de la Commission des droits de l'homme et des relations étrangères, Assemblée nationale, Bhoutan

Discussion

15 h 45

Pause-café

16 h

Suite de la séance II

17 h 15

Fin des travaux

17 h 30

Cocktail de vernissage de l'exposition sur le 130e anniversaire de l'UIP (Palais des Nations, Salle des pas perdus)

Mardi 25 juin 2019

9 h 30

Echange entre les organisateurs, les représentants du HCDH et l'UIP, M. Gianni Magazzeni et M. Rogier Huizenga et les parlementaires

10 h 15

Séance III : Protection des droits de l'homme au niveau national – stratégies pour une contribution parlementaire renforcée

Les prérogatives parlementaires en matière d'adoption des lois, du contrôle de l'action gouvernementale, de l'adoption du budget national, de l'approbation de la ratification des traités internationaux et de la remise en question des réserves existantes, ainsi que de la sensibilisation du public et de l'engagement des citoyens, sont des éléments essentiels au regard de la promotion des droits humains. Pour s'acquitter efficacement de telles tâches, plusieurs parlements ont créé des commissions spécifiques consacrées aux droits de l'homme

Au cours de cette séance, les participants se pencheront sur les meilleures pratiques en matière de renforcement du contrôle parlementaire, notamment celles recensées dans le Rapport parlementaire mondial 2018 UIP/PNUD. Il s'agira d'effectuer un examen axé sur les droits de l'homme de la législation et du budget, des commissions parlementaires des droits de l'homme fortes et de la position proactive des parlements vis-à-vis de la ratification des traités internationaux et du retrait des réserves. La séance portera également sur la participation des parlementaires à l'élaboration des plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme. Enfin, les participants seront invités à fournir par écrit trois exemples concrets des travaux qu'ils ont réalisés ces dernières années et qui ont contribué à améliorer l'exercice des droits de l'homme dans leur pays.

- Mme Meg Munn, ancienne membre de la Chambre des communes, Royaume-Uni (2001-2015) ayant contribué à la rédaction et l'utilisation du Rapport parlementaire mondial sur le contrôle parlementaire publié par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Mme Janepher Nantume Egunyu, Présidente de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale, Ouganda
- M. Akmal Saidov, Président de la Commission des institutions démocratiques de la Chambre législative, Ouzbékistan

12 h 30

Déjeuner

14 h

Séance IV : Mise au point d'outils permettant aux parlements, en particulier à leurs commissions des droits de l'homme, de renforcer leur efficacité dans la promotion et la protection des droits de l'homme

Les parlements, en particulier leurs commissions des droits de l'homme, ont un rôle crucial à jouer dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

Cette séance s'appuiera sur le rapport du HCDH A/HRC/38/25. Grâce à un exercice en groupe, les participants examineront et affineront le « Projet de principes et de lignes directrices sur le rôle joué par les parlements dans la protection et la réalisation de l'état de droit et des droits de l'homme » et aideront à déterminer les éléments constitutifs d'un outil d'auto-évaluation au regard des droits de l'homme à l'intention des parlements. La base de données en ligne de l'UIP sur les commissions parlementaires des droits de l'homme sera également présentée pendant la séance.

- M. Gianni Magazzeni Chef, Branche de l'EPU, Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme, HCDH
- M. Rogier Huizenga, Responsable, Programme des droits de l'homme, UIP

Discussion

16 h 30

Participation à la session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (salle de réunion située deux étages plus haut)

Mercredi 26 juin 2019

9 h 30

Séance V : Objectifs de développement durable (ODD) et droits de l'homme : au-delà de la reconnaissance rhétorique de leur forte convergence

La plupart des cibles se rapportant aux ODD intéressent le droit international des droits de l'homme. Par conséquent, aucun progrès ne sera réalisé dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 si les États ne s'acquittent pas pleinement de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme. L'inverse est également vrai : lorsqu'ils mettent en œuvre les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les États progressent inévitablement dans la réalisation des ODD.

Cette séance examinera le lien intrinsèque entre les ODD et les droits de l'homme. Alors que ce lien semble évident, trop peu est encore fait en faveur d'une approche globale favorisant de véritables synergies en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les moyens concrets de rapprocher les deux ordres du jour aux niveaux national et international, y compris en se fondant sur les bonnes pratiques, seront aussi examinés pendant cette séance.

- M. Rio Hada, Chef, Équipe des droits économiques, sociaux et culturels, Division de l'engagement thématique, des procédures spéciales et du droit au développement, HCDH
- M. Abdoul Kassoum Touré, membre du Comité de suivi des ODD de l'Assemblée nationale, Mali
- Mme Emily Christie, Conseillère principale en matière de droits de l'homme et de droit, ONUSIDA
- M. Maxime Koné, Président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, Assemblée nationale, Burkina Faso

Discussion

12 h 30

Déjeuner

14 h

Séance VI : Créer un espace favorable à la liberté d'expression, au dialogue et au respect

La libre circulation des idées est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Il est donc crucial que les parlementaires, les journalistes, la société civile et tous ceux qui souhaitent contribuer au débat public puissent y participer efficacement et librement.

La question du droit à la liberté d'expression et des mesures que les parlements peuvent prendre pour le protéger, sera examinée pendant cette séance. Dans le contexte de la répression accrue de la liberté d'expression dans certaines régions et face à la recrudescence des discours haineux et des fausses nouvelles, la question des restrictions à la liberté d'expression autorisées ou, au contraire, interdites en droit international sera également examinée pendant cette séance. Il sera aussi question des moyens de créer de véritables passerelles, au nom des droits de l'homme, au sein des parlements et entre les parlements, la société civile et les médias.

- Mme Aleksandra Jerkov, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, membre de l'Assemblée nationale, Serbie
- M. James Lawless, porte-parole pour la science, la technologie, la recherche et le développement, membre du Dáil Éireann (Parlement), Irlande
- M. Momodou Jallow, parlementaire, Suède, membre de la délégation suédoise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- Mme Katharina Rose, Représentante à Genève, Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) (Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme)

Discussion

17 h

Séance de clôture
